

LE QUIZ DE L'ANNÉE 2023 DU COURRIER DE MANTES

Êtes-vous incollable sur l'actualité du Mantois ?

L'année 2023 s'achève. C'est le moment de savoir si vous êtes incollables sur l'actualité du Mantois. À la clé, pour les trois plus rapides, un abonnement de trois mois à notre journal à gagner (ou le prolongement de votre abonnement actuel).



Question 1

Pourquoi une crèche de Limay s'est-elle retrouvée au cœur d'une polémique le 11 janvier ?

- A - La nourriture servie était périmée
- B - Un enfant de deux ans s'est échappé
- C - Elle accueillait trop d'enfants
- D - Ses locaux n'étaient pas aux normes

Question 2

Qui a succédé à Paul Martinez le 5 février comme maire de Buchelay ?

- A - Stéphane Tremblay
- B - Fahd Ghazouani
- C - Safiya El Manani
- D - Sonia Amara



Question 3

De quelle commune Daniel Gouriou, décédé le 11 mars, a-t-il été maire durant 20 ans ?

- A - Freneuse
- B - Fontenay-Mauvoisin
- C - Oinville-sur-Montcient
- D - Moisson



Question 4

Que revendiquaient les lycéens de Condorcet à Limay en avril ?

- A - La construction d'un terrain de basket
- B - Le droit de porter librement l'abaya
- C - Le départ d'un professeur
- D - L'agrandissement de la cantine



Question 5

À quel concours a participé la Méziéroise Cécile Bitsch ?

- A - Miss Ile-de-France
- B - Miss Ronde France
- C - Miss Nalades
- D - Miss Tatoo France

Question 6

Quel projet atypique a lancé la Muriautine Siham Yara ?

- A - Un salon de coiffure ambulancier pour enfants handicapés
- B - Une friperie pour chômeurs
- C - Un terrain de pétanque pour aveugles
- D - Un carnaval inclusif dans le centre-ville



Question 7

Dans quelle commune un accident entre un bus et une voiture a-t-il coûté la vie à deux personnes le 28 juillet ?

- A - Limay
- B - Follainville-Dennemont
- C - Arnouville-lès-Mantes
- D - Mézières-sur-Seine



Question 8

Quelle célèbre place de Mantes-la-Jolie a été fermée au public à partir d'août pour de longs mois ?

- A - La place du Marché au Blé
- B - La place Saint-Maclou
- C - La place de la République
- D - La place Sainte-Anne

COUPON REPONSE

QUIZ

le Courrier de Mantes

BON À RENVoyer OU À DÉPOSER AU COURRIER DE MANTES : 8, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, BP 71328, 78203 MANTES-LA-JOLIE CEDEX AVANT LE 5 JANVIER 2024.

LA LISTE DES VAINQUEURS SERA DÉVOILÉE DANS NOTRE ÉDITION DU 10 JANVIER 2024.

COCHEZ LES BONNES RÉPONSES :

- | | | | | | | | | | |
|------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| QUESTION 1 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D | QUESTION 7 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D |
| QUESTION 2 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D | QUESTION 8 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D |
| QUESTION 3 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D | QUESTION 9 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D |
| QUESTION 4 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D | QUESTION 10 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D |
| QUESTION 5 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D | QUESTION 11 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D |
| QUESTION 6 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D | QUESTION 12 | <input type="checkbox"/> A | <input type="checkbox"/> B | <input type="checkbox"/> C | <input type="checkbox"/> D |

NOM : _____
 PRÉNOM : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____
 VILLE : _____
 TÉLÉPHONE : _____
 E-MAIL : _____

Question 9

Quelle personnalité écologiste des Yvelines a été élue au Sénat le 24 septembre ?

- A - Ghislaine Senée
- B - Dylan Guelton
- C - Mounir Satouri
- D - Guillaume Quévère



Question 10

Quelle polémique a fait le buzz en octobre à Fontenay-Saint-Père ?

- A - Les agriculteurs ont bloqué la D983
- B - Le terrain de foot a été fermé toute la saison
- C - Le curé a interdit un concert de blues
- D - Le maire a annulé une brocante



Question 11

Quel est le nom de la troupe de cirque qui s'est installée à Limay ?

- A - Le cabaret de l'inattendu
- B - Le cirque méli-mélo
- C - Le Collectif 12
- D - La compagnie des Contraires

Question 12

Pourquoi les élèves du collège d'Aubergenville ont-ils été félicités par Gabriel Attal ?

- A - Pour la création de leur mini-entreprise
- B - Pour leur clip contre le harcèlement
- C - Pour leurs notes au brevet 2023
- D - Pour leur projet sur la laïcité



Votre abonnement gourmand pour les fêtes



RECEVEZ**
1 ballotin de saveurs
Avec notre partenaire



Assurance de Tradition
Florence Monin
de père en fils depuis 1860
6 rue République - F-78500 Sartrouville - www.monin1860.fr

Valeur du ballotin : 24 €

"Retrouvez les produits chez Monin 1860 :
chocolats, marrons glacés, pâtes de fruits, nougats, caramels, confitures, spéculoos, bières, thés"

Idee cadeau!

**Offre valable jusqu'au 7 janvier 2024 - Dans la limite des stocks disponibles. Offre réservée aux nouveaux abonnés. A retirer à l'agence du Courrier de Mantes, à l'adresse ci-dessous

Choisissez votre formule et votre mode de paiement :

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Formule papier seul
abonnement d'un an | <input type="checkbox"/> 6,80€/mois
Par prélèvement | <input type="checkbox"/> 86,40€
Par chèque en une fois |
| <input type="checkbox"/> Formule papier
+ la version numérique
abonnement d'un an | <input type="checkbox"/> 7,20€/mois
Par prélèvement | <input type="checkbox"/> 91,40€
Par chèque en une fois |

Je souscris à la formule sélectionnée et accepte les conditions générales de ventes consultables sur : <https://www.publibhdos.com/cgv/>

J'accepte de recevoir les informations du journal Le Courrier de Mantes.

Règlement par prélèvement : nous vous enverrons un mandat de prélèvement et ferons immédiatement débiter votre abonnement.
Règlement par chèque : adressez-nous votre règlement à l'adresse suivante : Le Courrier de Mantes - 8, Place de la République - BP 71 328 - 78203 Mantes-la-Jolie cedex

« Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par Publibhdos et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par email à : pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier « Protection des Données Personnelles - SIPA Ouest-France - ZI Rennes Sud-Est - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9 ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 E-mail : _____
 Date de naissance : _____ Tél. : _____
 Veuillez renseigner votre adresse e-mail pour la réception de votre journal numérique.

Le Courrier de Mantes